

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le trente du mois de septembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt quatre septembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle du Météore - 27 route de Frangy à Meythet en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

7 OCT. 2021

Déposée en
Préfecture le

6 OCT. 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Michel BEAL à Catherine BOUVIER, Stéphane BOUCLIER à Christian ANSELME, Sandrine DALL'AGLIO à Magali MUGNIER, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Bilel BOUCHETIBAT, Fabien GERY à Samuel DIXNEUF, Xavier OSTERNAUD à Aurélien MODURIER, Gérard PASTOR à Elisabeth EMONET, Yannis SAUTY à Christian PETIT, Jean-Louis TOÉ à Odile CERIATI-MAURIS

Etaient excusé(e)s

Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Chantale FARMER, Antoine de MENTHON

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ZAC PRÉ BILLY - AVENANT N°4 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Christian ANSELME, rapporteur

Par concession d'aménagement conclue le 1^{er} mars 2017, le Grand Annecy a confié à la Société Teractem la réalisation de la zone d'aménagement concerté « Pré Billy », créée par délibération n° 2016/97 du 24 mars 2016 et située à Annecy (Pringy).

Pré Billy sera un quartier durable répondant aux caractéristiques suivantes :

- Un quartier partagé et concerté.
- L'objectif est de poursuivre, tout au long du projet et de son aménagement, les ateliers de concertation menés dès les études préalables (ateliers thématiques, mini-rencontres avec des professionnels, réunions publiques, partenariat avec les établissements scolaires locaux : école primaire, lycée Lachenal, ISETA). Depuis 2020, la maison du projet a également ouvert ses portes pour répondre aux questions des habitants et présenter la maquette du projet.
- Un parc habité et aménagé dès la première phase de travaux :
 - l'environnement sera préservé en prenant en compte la trame vert et bleu du site (ruisseau du Goleron et 2 zones humides) et mis en valeur pour développer des ambiances naturelles reliant les polarités urbaines : gare et commerces, équipements scolaires et sportifs, chef-lieu... ;
 - le « jardin extraordinaire » est la pépinière de Pré Billy. Son objectif est de faire grandir des végétaux qui seront replantés plus tard dans l'écoquartier ;
 - des jardins partagés et vergers collectifs permettant de développer le lien social au sein du quartier.
- Une intermodalité agile pour mettre en résonance :
 - le réseau ferroviaire,
 - la ligne de bus rythme et les autres transports collectifs,
 - des véhicules en auto-partage,
 - une gestion optimisée du stationnement,
 - des espaces qualitatifs dédiés aux mobilités actives (piétons, cycles) : l'axe principal traversant le quartier sera réservé aux modes doux et transport en commun.
- Une offre de logements pour tous avec des logements aidés (33%) et à prix maîtrisé (20% dont 7% en BRS), ainsi que pour les seniors
- Une offre d'économie collaborative avec un service de conciergerie à l'échelle du quartier et des tiers lieux participatifs et évolutifs ; des équipements publics (petite enfance, culture...) compléteront les services aux habitants.
- Des objectifs énergétiques ambitieux avec, notamment, une smart grid (réseau de chaleur) thermique et des bâtiments favorisant la qualité environnementale (sobriété énergétique, matériaux, sensibilisation des futurs résidents...) ; les labels Écoquartier et Biodiversity garantiront la mise en œuvre de ces objectifs.

Par délibérations n° 2017/592 du 16 novembre 2017, n° 2018/644 du 20 décembre 2018 et par décision n° D-2019-608 du 19 décembre 2019, trois avenants au traité de concession ont été approuvés et signés, respectivement les 1^{er} février 2018, 17 janvier 2019 et 6 janvier 2020.

Le présent avenant a pour objet d'acter les décisions suivantes :

- Réalisation du doublement de la voie bus décidée par délibération n° D-2020-398 du 24 septembre 2020, approuvant le CRACL 2019 et les travaux d'ajustement de l'aire de bus présentés au Grand Annecy dans le CRACL au 31 décembre 2020.

- Modification du dispositif de gestion des eaux pluviales sur demande du Grand Annecy, dont la prise en charge et le coût ont été décidés par délibération n° D-2020-398 du 24 septembre 2020 approuvant le CRACL au 31 décembre 2020.
- Réalisation du système complémentaire au réseau des eaux pluviales urbaines généré par le schéma général de gestion des eaux pluviales, dont le coût a été présenté dans le CRACL au 31 décembre 2020.

LE CONSEIL DECIDE :

- d'approuver l'avenant n°4 à la concession d'aménagement ;
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°4 au contrat de concession.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.